

CAMPING VILLAGES

yelloh!
VILLAGE

ASSURANCE ANNULATION DE SÉJOUR

Votre camping a sélectionné **la meilleure assurance** en cas **d'annulation** ou **d'interruption** de votre séjour et **arrivée tardive**.

3€ / nuit

en locatif

15€ / séjour

en emplacement nu

Facile & rapide !

Tout le monde est couvert,
sans lien de parenté nécessaire

Remboursement **en 48h !**

L'assurance **Campez Couvert** garantit toutes les annulations qui ne sont pas de votre fait.

En clair, **tout est garanti sauf le changement d'avis !**

C'est aussi **le remboursement des frais de location de véhicule** suite à une panne, un accident ou un vol lors de votre séjour !

Retrouvez l'ensemble des conditions générales d'assurance sur www.declare.fr/yelloh



Raisons médicales

Maladie grave, accident grave ou décès, contre-indication et suite de vaccination, complications dues à l'état de grossesse.



Raisons personnelles

Convocation en vue d'adoption d'un enfant, d'un examen de rattrapage ou d'une greffe d'organe, séparation, etc.



Dommages graves à votre véhicule

sous 48h avant le départ



Raisons professionnelles

Suppression ou modification des dates de congés payés, licenciement économique ou rupture conventionnelle, mutation professionnelle, obtention d'un emploi, etc.

Autres

Dommages graves d'incendie, explosion, dégâts des eaux, Vol dans locaux professionnels ou privés, catastrophes naturelles, interdiction du site, empêchement pour se rendre sur le lieu de séjour, vol de carte d'identité, permis de conduire ou de passeport, refus de visa par les autorités du pays

Que faire en cas d'annulation ou d'interruption de séjour ?



Avertissez votre lieu de réservation

de votre désistement, retard ou interruption



Déclarez votre annulation ou interruption de séjour :

- en ligne : www.declare.fr
- par email : sinistre@declare.fr
- par courrier :

Gritchen Tolède & Associés
Service Sinistres
27 rue Charles Durand CS70139
18021 BOURGES Cedex



VOUS ÊTES REMBOUSÉ* EN 48H

après réception de votre dossier !
**sous déduction de votre franchise*



SIMPLE, RAPIDE ET CONNECTÉ !

DÉCLARER VOTRE SINISTRE SUR VOTRE MOBILE !

Découvrez notre application smartphone **Safebooking®**,
Déclarez, suivez et complétez votre déclaration en temps réel...

